Berne, le 25 janvier 2012

DOCUMENTS DU CONGRES

Date et heure	**Mercredi 1er février 2012, 19h00-21h30**
Lieu	**Hôtel Kreuz, Berne** Zeughausgasse 41, Berne

Destinataires :
Les sections PS, les fédérations régionales PS, les membres du groupe PS au Grand Conseil
La Conseillère fédérale Simonetta Sommaruga ainsi que les membres de la délégation PS bernois au Conseil national et au Conseil des Etats
Les membres de la direction cantonale du parti, les Femmes PS du canton de Berne
La JS du canton de Berne, le Forum socialiste de l'Université de Berne
Les membres de la commission de vérification des comptes

Chers Camarades,

Nous venons de passer une année riche en événements mais dure pour les nerfs : les quatre tours pour l'élection au Conseil des Etats et les élections au Conseil national ont été éprouvants et ont fortement mis à contribution le parti. Mais grâce au formidable investissement des candidats, des sections et des membres, nous avons réussi à conserver six sièges au Conseil national et à reconquérir le siège du Conseil des Etats avec Hans Stöckli. Ceci dans un canton de Berne à dominante bourgeoise et dans un paysage politique en forte mutation. Vous méritez tous un grand merci pour votre énorme engagement.

Lors du congrès de février prochain, nous aimerions revenir sur les élections fédérales, émettre les consignes de vote pour la votation cantonale du 11 mars 2012 et présenter le rapport sur la motion de la section de Moutier de 2010.

Nous voulons également fêter ensemble nos succès et profiter de ce temps pour avoir des discussions dans un cadre informel.

Je me réjouis de vous rencontrer en février. Je nous souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année et une année 2012 riche en succès politiques !

En toute solidarité,

Angelika Neuhaus, secrétaire dirigeante du parti

Premier envoi

Veuillez trouver en annexe les documents suivants :

- ordre du jour provisoire
- règlement des affaires
- documents concernant les points à l'ordre du jour
- formulaire d'inscription pour le siège vacant à la direction du parti
- procédure utilisée dans les congrès à partir de l'été 2010 et mode d'emploi du formulaire en ligne

Délais :

Propositions des sections	**11.01.2012**	**à : secretariat@spbe.ch**
Délai d'inscription pour les délégués	**11.01.2012**	**sous : www.psbe.ch/congres**
Délai pour les résolutions	**30.01.2012**	**à : secretariat@spbe.ch**

ATTENTION :

Pour s'inscrire, prière d'utiliser exclusivement le formulaire en ligne sous : www.psbe.ch/congres.
Vous trouverez également à cette adresse la documentation pour le congrès en format PDF.

ORDRE DU JOUR

Heure	No	Point
19h00	1	**Ouverture et salutations**
	2	Elections au congrès - Scrutateurs/trices - Commission de vérification des mandats - Bureau électoral - Bureau du congrès (institué conformément aux statuts)
	3	Approbations - Règlement du congrès - Règlement des affaires - Procès-verbal du congrès du 17.08.2011*
19h20	4	**Elections fédérales 2011** - Hommage politique - Félicitations aux élus
19h45	5	**Consignes de vote votation cantonale** Nouveau vote sur l'imposition des véhicules à moteur
20h00	6	Election à la direction du PS du canton de Berne – siège vacant
20h10	7	Motion Moutier – Examen de la mise en œuvre (rapport)
20h25	8	**Résolutions**
20h30	9	**Clôture du congrès**
		Apéro de remerciement du parti cantonal pour l'énorme soutien apporté par les sections et les membres lors des élections fédérales 2011

GESCHÄFTSORDNUNG / REGLEMENT

1. Redezeit / temps de parole

Begründung von Anträgen	5 Minuten
Développement de propositions	5 minutes
Begründung der GL-Haltung	5 Minuten
Développement de la proposition du Comité directeur	5 minutes
Diskussionsvoten	3 Minuten
Intervention en cours de discussion	3 minutes

2. Diskussionsteilnahme / Annonce de parole

Genossinnen und Genossen, die sich zu Wort melden wollen, haben sich am Tisch der Geschäftsleitung (Parteisekretär/In) schriftlich zu melden. Formulare liegen auf.
Les camarades qui désirent prendre le parole sont prié(e)s de s'annoncer par écrit auprès du secrétaire du parti. Des formulaires seront à disposition à cet effet.

3. Anträge / Propositions

Anträge sind am Tisch der Geschäftsleitung (Parteisekretär/In) schriftlich zu deponieren. Formulare liegen auf.
Les propositions doivent être déposées par écrit auprès du secrétaire du parti. Des formulaires seront à disposition à cet effet.

4. Wahlen und Abstimmungen / Elections et votations

Wahlen und Abstimmungen finden nach Statuten (Artikel 9) statt. Begehren auf schriftliche Abstimmungen und Wahlen bedürfen der Unterstützung eines Drittels der Delegiertenstimmen.
Les élections et votations seront effectuées conformément aux statuts (article 9). Pour les élections à bulletin secret, il faut l'adhésion d'un tiers des délégué(e)s.

5. Resolutionen / Résolutions

Resolutionen müssen bis am 30.1.2012, 12.00 auf dem Parteisekretariat eingereicht werden.
Les résolutions doivent être transmises jusqu'au 30.01.2012 à 12h00 au secrétariat du parti.

Resolutionen zu Ereignissen in der Zeit nach dem 30.1.2012 sind eine Stunde vor Parteitagsbeginn einem/einer der gewählten ParteisekretärIn zu übergeben.
Les résolutions portant sur des événements ayant lieu après le 30.01.2012 sont à transmettre une heure avant le début du congrès à un(e) secrétaire du parti.

Bern, 21. Dezember 2011
Berne, le 21 décembre 2011

AFFAIRES DU CONGRES

Point 5 : Consignes de vote votation cantonale « Impôts sur les véhicules à moteur »

Historique
Le Grand Conseil adopte en novembre 2009 à une forte majorité une révision partielle de la loi sur l'imposition des véhicules routiers. Il s'agit d'abaisser légèrement les impôts sur les véhicules en général, et surtout de créer un système d'incitations bonus-malus en faveur des véhicules écologiques. Une contre-proposition est lancée sous la forme d'une initiative populaire intitulée « Allègement de l'imposition sur les véhicules routiers dans le canton de Berne ». Cette initiative populaire veut obtenir une réduction massive des impôts sur tous les véhicules ; elle ne prévoit de système de bonus que pour les véhicules efficients sur le plan énergétique.

- 13 février 2011 : Le peuple bernois vote sur un nouvel impôt sur les véhicules à moteur. Il a le choix entre deux variantes : Le projet d'écotaxe incite à préférer les véhicules à consommation réduite. En règle générale, les impôts sur les véhicules diminueraient d'un peu plus de 5 % (ce qui correspond à moins 20 millions de francs par an). Le projet populaire prévoit lui de diminuer les impôts d'un tiers et de créer également des incitations pour l'achat de véhicules à consommation réduite. Le canton verrait ainsi lui échapper environ 120 millions de francs par an. Les deux projets sont acceptés par le peuple, et c'est le projet populaire qui récolte le plus de voix à la question subsidiaire. La différence n'est que de 134 voix (0,04 %).

- 21 février 2011 : Aline Trede des Jeunes Verts dépose plainte contre le vote et exige un recomptage en raison de la faible différence de voix. Début mars une autre personne déposera plainte pour la même raison.

- 23 février 2011 : Le Conseil exécutif valide le résultat du 13 février, comme toujours dans pareil cas. Les procès-verbaux (et non tous les bulletins de vote) des communes sont contrôlés. Une petite différence apparaît, comme souvent dans ce genre de cas. L'avance du projet populaire est de 363 voix (0.1 %).

- 22 juin : Le tribunal administratif approuve les plaintes et ordonne un recomptage. Dans son jugement, il s'appuie sur la nouvelle jurisprudence du Tribunal fédéral, qui reconnaît désormais un droit de recomptage en cas de résultats serrés même s'il n'y a aucune preuve d'irrégularités. Jusqu'ici il fallait pouvoir présenter des preuves d'irrégularités pour qu'un recomptage puisse être ordonné.

- 7 juillet : Le Conseil exécutif ordonne le recomptage. Les bulletins de vote doivent être recomptés dans les différentes communes les 26 et 27 août.

- 5 août : Le Conseil exécutif annonce que les bulletins de vote de plusieurs communes manquent.

- 17 août : Le Conseil exécutif décide que le vote sera reconduit le 12 mars 2012. Il manque les bulletins de vote de 30 communes, soit 18'095 bulletins au total. Le recomptage ne peut donc « plus être effectué conformément aux principes de la Constitution fédérale » (ils réapparaîtront dans une des communes). Presque tous les partis saluent cette décision, seule l'UDC ne veut pas l'accepter.

- 19 août : L'UDC annonce qu'elle dépose une plainte devant le Tribunal fédéral. Selon elle, il ne faut pas reconduire le vote. Il n'y a aucune raison de recompter un résultat sous le seul prétexte

qu'il est serré.

- 22 septembre : Le Conseil exécutif annonce que l'entrée en vigueur de la nouvelle imposition des véhicules est reportée à début 2013. Sa prise en compte dans le système d'informations de l'office de la circulation présenterait encore trop de risques.

- 23 septembre : L'UDC annonce une requête de révision au tribunal administratif. Celui-ci devrait avoir l'« opportunité » de revoir son jugement du 22 juin : au lieu de recompter ou de revoter en raison de la destruction prématurée de bulletins de vote découverte ultérieurement, le résultat du 13 février doit être confirmé. Parallèlement, l'UDC confirme sa plainte auprès du Tribunal fédéral. Il faut renoncer à reconduire le vote (si la décision du tribunal administratif va dans le sens de l'UDC, la plainte est non valide).

- Décembre 2011 : Si le Tribunal fédéral prend une décision concernant les plaintes en suspens avant le 11.01.2012, le vote aura lieu le 11.03.2012, dans le cas inverse, ce sera le 17.06.2012.

Consignes de vote du 24.11.2010
Lors du congrès du 24.11.2010 déjà, les délégués du PS du canton de Berne ont décidé des consignes suivantes pour le vote du 13.02.2011 concernant la loi sur l'imposition des véhicules routiers et l'initiative populaire :

- oui au projet de loi
- non à l'initiative populaire
- à la question subsidiaire, donner préférence au projet du Grand Conseil.

Comme le vote sera reconduit en 2012, les délégués sont appelés à reformuler les consignes de vote.

Pour la direction du PS du canton de Berne, il est clair qu'une perte fiscale d'env. 120 millions de francs en cas d'acceptation de l'initiative populaire est absolument irresponsable compte tenu de la situation financière actuelle du canton de Berne. A fortiori si les mesures d'économie drastiques (p.ex. dans la formation) décidées lors de la session de novembre sont prises en compte.

Proposition de la direction du parti (identique à la décision prise lors du congrès du 24.11.2010) :

- **OUI au projet de loi**
- **NON à l'initiative populaire**
- **à la question subsidiaire, donner préférence au projet du Grand Conseil**

Point 6 : Election à la direction du PS du canton de Berne
Fabian Wienert, municipal à Belp, a quitté le PS en novembre 2011. Comme il siégeait à la direction du PS du canton de Berne, une place est désormais vacante.

Il s'agit d'un siège dit « libre » qui peut être occupé par une femme ou un homme. Les sections sont appelées à prendre immédiatement contact avec des candidates et des candidats possibles et d'annoncer les nominations d'ici au 12.01.2012 au parti cantonal. Le formulaire de demande est annexé. Le secrétariat se tient à votre entière disposition en cas de question.

Nous sommes à la recherche d'une personnalité qui soit prête à s'occuper activement de la politique cantonale et à participer activement à l'avenir du PS du canton de Berne.

Proposition de la direction du parti:
Comme aucune candidature n'est arrivée dans les délais impartis, la direction du parti demande au Congrès de laisser le siège vacant jusqu'au Congrès ordinaire du 9 juin 2012. La direction insiste pour que le siège soit occupé par une femme ou un homme issu(e) du monde rural. Les sections sont appelées à rechercher activement une personne intéressée durant les prochains mois.

Point 7 : Motion du PS Moutier
Au congrès du 29.05.2010, la section du PS Moutier a déposé la motion suivante dans le cadre de la révision des statuts :

Motion (Mandat en rapport avec l'art. 1 al. 4 des statuts du canton de Berne)
D'ici au prochain congrès, le parti élabore un bref rapport, focalisé sur les procédures et pratiques internes qui permettraient de faire du bilinguisme, par-delà la frontière linguistique, un instrument utile à la compréhension mutuelle et à la promotion effective des idées socialistes.

La motion se réfère à l'art. 1 al. 4 des statuts cantonaux sur le bilinguisme : « Le PS du canton de Berne pratique et favorise le bilinguisme (allemand-français). »

Evaluation des mesures pour la promotion du bilinguisme au sein du PS du canton de Berne
L'adoption des directives sur la pratique du bilinguisme lors du Congrès du 26.02.2011 à Berthoud impliquait une évaluation après 12 mois. Cette volonté se manifeste en particulier par l'adoption des mesures suivantes :

1. Avec l'aide du PSJB et du PSR, il est constitué une équipe de traduction (A-F), travaillant à titre bénévole, dont les membres sont appelés à traduire en français les messages écrits du secrétariat central et du comité directeur destinés aux sections.
   > L'équipe dirigée par Frédéric Graf existe bel et bien ; elle se charge notamment de la publication interne PS INFO BE et des annexes en français.

2. Un groupe parallèle (F-A) est mis sur pied pour la traduction de français en allemand de rapports ou d'informations susceptibles d'intéresser les socialistes alémaniques.
   > Jusqu'ici, ces traductions ont pu être effectuées sans problèmes par le secrétariat.

3. Lors de manifestations et de séances du parti socialiste bernois, les intervenants s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Il n'est pas exigé de traduction systématique. On attend des participant-e-s qu'ils comprennent l'essentiel des déclarations faites, quelle que soit la langue utilisée. La projection de documents bilingues servant de fil conducteur et de soutien est recommandée.
   > Appliqué depuis longtemps dans les organes du parti ; dans les congrès, les projections sont en grande partie bilingues.

4. Dans toutes les instances du parti socialiste cantonal, en particulier au comité directeur et à la commission électorale, la représentation des deux groupes linguistiques est considérée comme une nécessité prioritaire.
   > Un représentant francophone participe aux séances du Comité directeur et de la commission électorale. Pour les élections nationales, un responsable de campagne francophone a même été engagé en plus.

5. La documentation concernant les congrès du PS cantonal est publiée dans les deux langues.
   > Appliqué depuis longtemps.

6. Le PS cantonal gère un site internet bilingue qui donne toutes les informations importantes dignes d'être connues des membres et diffusées dans le public.
   > Lors de la refonte du site Internet fin 2009, qui n'existait jusque-là qu'en allemand, de gros efforts ont été consentis pour la traduction du site en français. Les mises à jour importantes et les actualités sont aussi publiées en français.

7. A l'occasion de votations et de campagnes électorales au niveau cantonal, le PS réalise ses principaux instruments de propagande dans les deux langues, en les adaptant éventuellement aux divers publics cibles qu'ils visent.
   > Appliqué consciencieusement lors des dernières élections et votations.

8. Le groupe parlementaire PS/JS/PSA rédige dans les deux langues son programme de législature et son bilan politique, ainsi que d'autres références de base telles que son règlement interne.
   > Le programme de législature 2010-2014 a été aussi publié en français. Les règlements de la fraction ayant une certaine importance existent en outre dans les deux langues.

9. Le PS cantonal élabore en version bilingue ses principaux communiqués de presse et les transmet aux médias et aux sections. Les textes qui se rapportent au Jura bernois sont strictement soumis à cette règle.
   > Appliqué consciencieusement l'année dernière.

10. Les membres du Comité directeur et les personnes occupées au secrétariat devraient être capables de s'exprimer oralement dans les deux langues.
    > Assuré dans la composition actuelle du Comité directeur et du secrétariat.

11. Les informations à l'adresse des sections sont rédigées dans les deux langues, avec l'appui des groupes de traduction cités plus haut.
    > Le PS INFO BE a été publié dans les deux langues cette année, quoique parfois sous une forme adaptée lorsque cela s'avérait judicieux.

12. D'ordinaire, la langue usitée pour les rencontres et forums organisés par le parti est l'allemand. A la demande de plusieurs sections francophones ou du PSJB, de telles réunions peuvent aussi être mises sur pied à Bienne ou dans le Jura bernois, la langue étant alors le français.
    > Lors des élections nationales, la section cantonale a organisé plusieurs manifestations en français à Bienne et dans le Jura bernois.

13. Les manifestations et excursions du parti, ainsi que du groupe parlementaire socialiste, font l'objet d'une planification qui tient compte de la région francophone.
    > La séance du groupe parlementaire de mars 2012 doit avoir lieu à Malleray.

14. Les journaux « links » et « socialistes.ch » permettent de diffuser des articles émanant des deux régions linguistiques.
    > Possibilité pas utilisée, mais l'a été par le passé et le sera certainement de nouveau à l'occasion à l'avenir.

L'évaluation des effets des mesures ci-dessus sera entreprise 12 mois après leur entrée en vigueur.

Proposition de la direction du parti: Prise de connaissance positive.

Point 8 : Résolutions

Lors de sa séance du 18.01.2012, la direction du parti a adopté la résolution «Non aux coupes dans la formation, Non aux coupes dans les institutions sociales, Non aux privilèges fiscaux des plus riches».

Proposition de la direction du parti: Approbation.

Berne, le 1er février 2012

NON AUX COUPES DANS LA FORMATION
NON AUX COUPES DANS LES INSTITUTIONS SOCIALES
NON AUX PRIVILEGES FISCAUX POUR LES PLUS RICHES

Résolution du Congrès du PS du 1er février 2012

Le PS du canton de Berne n'accepte pas les mesures d'économies décidées par le Grand Conseil lors de sa session de novembre. Elles touchent en premier lieu les élèves du primaire (moins de leçons) et les personnes nécessitant un soutien particulier, en raison par exemple d'un handicap.

En économisant sur le dos des enfants et des personnes présentant un handicap tout en favorisant les plus riches, notre canton fait preuve d'indigence. Ces mesures ne sont pas seulement anti-sociales, elles relèvent également d'un manque de vision irresponsable.

Le PS du canton de Berne exige un examen critique des réductions fiscales des dernières années ; en effet, seuls les plus riches en profitent. Les personnes qui gagnent normalement leur vie ne paient que quelques francs d'impôts en moins, pour récolter en échange une diminution du nombre des heures d'école ; les petites écoles, les lignes de bus ainsi que les hôpitaux situés en zone rurale doivent fermer et les institutions sociales réduire leur prise en charge. Le PS luttera à tous les niveaux auprès des plus faibles et contre les coupes dans la formation, pour tous sans privilèges.

Le PS exige :

- l'abolition des réductions fiscales des dernières années et la suppression des forfaits fiscaux pour les étrangers richissimes (initiative « Des impôts équitables - pour les familles ») ;
- le renoncement à une réduction de l'impôt sur les véhicules à moteur ;
- une procédure cohérente pour lutter contre l'évasion fiscale grâce à l'engagement d'inspecteurs fiscaux ;
- des heures d'enseignement suffisantes en comparaison intercantonale pour les petits Bernois ;
- aucune coupe dans le service public en zone rurale ;
- une qualité élevée du service public et des institutions sociales grâce à des salaires décents.